

COMMUNE DE SEPMES

Place de l'Église

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-01-02

L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme Régine REZEAU, Maire, Mme DELORME Manon, M. DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Mme LANGLOIS Barbara, Adjointes
Mme CATHELIN Dominique, Mme BILLY Justine M. CHOLLET Yohan. M. LABARRE Thomas, Mme VERNAT Virginie

Absentes excusés :

Mme Cindy REZEAU, ayant donné procuration à Mme Manon DELORME, Adjointe
M. Denis Jason, M. Charles RAGUIN, M. BARILLET Gaby

Mme LANGLOIS a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ... 14
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11
Date de convocation : 03 janvier 2023



OBJET : RESTAURATION DU JARDIN DU PRESBYTERE EMBELLISSEMENT DU BOURG : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR

M. BASECQ présente le projet d'embellissement du jardin du presbytère qui consisterait à végétaliser l'entrée du jardin et revaloriser l'ancien bassin (suppression de la fontaine) en adaptant des plantations autour pour le transformer en bassin sec, valorisant cependant des ambiances verdoyantes et rafraîchissantes agréables.

Ce projet participe à l'objectif fixé d'embellissement du bourg et du développement touristique de la commune.

En conséquence, M. BASECQ, Adjoint au Maire, propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 pour réaliser ces travaux.

M. BASECQ annonce au conseil que les travaux sont estimés par l'ADAC à 6 100€ en phase 1.

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

Besnier
Levrault

ID : 037-213702475-20230110-20230102-DE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M.BASECQ, Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R., selon le plan de financement ci-dessous :

Restauration du jardin du prebytère	6 100 € H.T.
D.E.T.R. 80%	4 880 €
Autofinancement	1 220 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

AUTORISE Mme le Maire, à signer tout document à intervenir

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Barbara LANGLOIS



POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

Régine REZEAU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 20 janvier 2023 et publié le 20 janvier 2023



À SEPMEs, 20 janvier 2023

Le Maire,

